

## Suicides: la police est-elle menacée par le syndrome France Télécom ?

15 janvier 2013 | Par [Louise Fessard](#) / *Un dossier en partenariat avec le Ravi.*

« Marre de ce monde qui ne fonctionne plus qu'aux stats alors même que ceux qui les demandent ne savent pas à quoi elles correspondent ! » Le 4 juillet 2011, Nelly Bardaine, une gardienne de la paix de Cagnes-sur-Mer âgée de 39 ans, [se suicide](#) avec son arme de service, dans une voiture de police qu'elle a pris soin de garer en zone gendarmerie. Elle laisse une lettre qui évoque la réforme de la garde à vue, la défiance à l'égard des policiers, la pression du chiffre ainsi qu'une récente mutation à la cellule anti-cambriolage. « Encore merci à M. X (son chef de service) pour cette promotion-punition. Eh oui moi c'est comme ça que je le ressens ! » a-t-elle écrit sur un papier à en-tête du commissariat.

On fait difficilement plus explicite. Pourtant l'administration n'a pas daigné répondre à sa famille qui a demandé en juin 2012 l'imputabilité au service de ce suicide, ainsi qu'une indemnisation. Contactés, ni le Sgap de Marseille ni le ministère de l'intérieur n'ont souhaité répondre à nos questions au sujet de ce dossier emblématique. Le délai implicite de rejet passé, les proches de la policière ont déposé en octobre 2012 un recours auprès du tribunal administratif de Nice. Les parents, le frère et le concubin de Nelly Bardaine réclament 150 000 euros à l'État.

Mais le combat est surtout de principe. « Je veux que l'administration reconnaisse enfin qu'un gardien de la paix peut se suicider pour des raisons uniquement professionnelles, explique son compagnon Franck Magaud, lui-même policier à Nice. Dans d'autres administrations comme l'Office national des forêts, cela a été [reconnu d'office](#). Mais le ministère de l'intérieur, lui, fait la sourde oreille. »

Tout semble bon pour trouver des raisons personnelles au suicide des policiers. L'une des personnes interrogées par l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) a ainsi suggéré que, n'ayant toujours pas d'enfant à 39 ans, Nelly Bardaine ne pouvait être une femme épanouie...

Depuis le début des années 2000, entre 30 et 55 policiers passent à l'acte chaque année, pour moitié avec leur arme de service. En 2011, selon Pascal Garibian, porte-parole de la police nationale, 43 policiers se sont suicidés. Ce chiffre est en forte baisse par rapport aux années 1980. Mais d'après une étude de l'Inserm, sur la période 2005-2009, le risque de suicide dans la police nationale reste supérieur de 36 % à celui de la population générale (en prenant en compte les différences dans la structure démographique).

« C'est l'administration dans son ensemble qui est fautive ! »

Seul un cas a été reconnu comme accident de service, celui d'un commissaire en 2008, comme [l'avait révélé](#) Mediapart. « Il y a une volonté du ministère de l'intérieur de ne pas créer un précédent, car ils auraient ensuite du mal à assumer les nombreuses indemnisations impliquées », remarque M<sup>e</sup> Adrien Verrier, l'avocat de la famille.

L'avocat insiste sur le caractère « uniquement professionnel » du suicide de Nelly Bardaine. Passionnée de moto, la policière venait d'acheter un terrain avec son compagnon. « Nous avons plein de projets, nous allons construire une maison, la veille encore, nous faisons du canyoning, nous avait expliqué Franck Magaud en août 2011. Mais son service lui tenait à cœur et à un point que nous n'avons pas imaginé. »

Le 15 septembre 2011, la famille [a déposé](#) plainte contre X... pour « harcèlement moral », « conditions de travail incompatibles avec la dignité humaine » et « homicide involontaire ». La famille visait explicitement le chef de service de Nelly, un commissaire muté depuis à l'état-major de Toulouse. La plainte avait été classée sans suite trois mois plus tard par le procureur de la République de Grasse.

Ce dernier connaît bien le commissaire en question puisqu'en septembre 2009, il avait déjà dû ouvrir une enquête le concernant pour « détournement de fonds », « discriminations homophobes » et « harcèlement moral » envers un de ses anciens subordonnés, au Brésil. Une plainte elle aussi [classée sans suite](#), en juillet 2010...

L'administration avait réglé le problème à sa façon en août 2009, en mutant discrètement le commissaire à la tête des 140 fonctionnaires du commissariat de Cagnes-sur-Mer. Laurent Martin de Frémont, délégué SGP-Unité Police dans les Alpes-Maritimes, y avait constaté à l'été 2011 « un climat exécrationnel, des pressions pour obtenir des chiffres en comparant l'activité des policiers au sein même des brigades, des brimades constantes, de l'irrespect pour les personnes et en particulier pour les femmes ».

Pour autant, comme [nous l'expliquait](#) la psychiatre Brigitte Font-Le Bret, spécialisée dans l'accueil des salariés en souffrance, « il n'y a pas besoin de prouver la faute d'un supérieur, sauf si on va au pénal, mais il faut impérativement certaines conditions matérielles (lieu, heure, etc.), et un lien direct et certain avec les conditions de travail ».

« Pourquoi l'administration a-t-elle laissé ce commissaire, dont elle connaissait les antécédents, gérer un service de 140 personnes ? s'interroge Franck Magaud. Ça plus la politique du chiffre, c'est l'administration dans son ensemble qui est fautive ! »

- [Police : un seul et unique suicide reconnu comme accident de service](#)
- [Suicide d'une policière: l'administration déjà alertée sur son chef de service](#)
- [Plainte pour «homicide involontaire» après le suicide d'une policière à Cagnes-sur-Mer](#)
- [Suicides dans la police : enquête sur un «tabou»](#)